



GREVE LE 24 JUIN 2014 pour faire respecter nos droits et défendre l'avenir !

Depuis de longs mois le ministère ignore les engagements pris envers les personnels de la DGAC et réduit leurs droits.

Ces engagements ont été validés par le Premier Ministre compte tenu des efforts importants demandés à tous les personnels.

A chaque rencontre avec la DGAC et le ministère, les engagements « que tout va bien se passer » et « qu'ils travaillent sur les dossiers » sont renouvelés pourtant :

- **TOUS les textes statutaires ou indemnitaires sont « bloqués » à la Fonction Publique et au Budget.**
- **La DGAC veut mettre en œuvre des modifications sans aucuns moyens techniques et humains en imaginant des scenarii pour réduire encore plus les effectifs....**

Les mauvaises nouvelles hors protocole réduisant les droits acquis arrivent ! Quelques exemples :

- les droits à l'avancement sont fortement réduits dans le corps des TSEEAC (décision fonction publique...),
- l'attribution de la NBI perçue à partir de 35 ans pour les IESSA, ICNA, TSEEAC est bloquée pour les agents ayant eu 35 ans en 2012 et 2013 (le guichet unique de répond pas..),
- l'accord de 2013 sur la retraite ICNA n'est toujours pas paru au JO pour sa mise en œuvre.

Sur le plan Européen, la France doit fermement s'opposer :

- au risque de séparation DSNA / DSAC qui est toujours présent et à l'externalisation des services,
- aux objectifs du plan de performance FABEC 2015/2019 qui sont basés uniquement sur la baisse des coûts, des effectifs et des redevances.

**FO revendique que les droits des agents soient rétablis,
FO s'oppose à toute nouvelle baisse d'effectif qui ne peut que dégrader les
conditions de travail et les services rendus,
FO exige l'augmentation du taux des redevances pour permettre à la DSNA
d'investir dans les moyens techniques indispensables et de recruter des
personnels.**

**Pour faire respecter nos droits, il faut créer un rapport de force et montrer au
ministère notre détermination.**

**FO appelle tous les agents de la DGAC à faire grève le 24 juin 2014 et a déposé un
préavis du 24 juin au matin au 25 juin à la prise de service du matin.**

